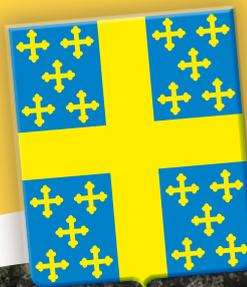


# Bertogne

BULLETIN COMMUNAL

Juillet - août 2020



*L'école du dehors à Champs*



*Compagne « Tous à l'huche »*



*Ecole de Givry*

# MOT DU BOURGMESTRE



Cher(ère)s ami(e)s de Bertogne,

Nous voici à l'heure des vacances d'été !

Les étudiants ont clôturé leur année scolaire de façon bien peu commune et la plupart des familles a été contrainte d'adapter ou de modifier ses projets de vacances. Qui plus est, les fêtes et manifestations qui égaient chaque année l'été dans nos villages n'ont malheureusement pas lieu ou sont grevées de restrictions regrettables. Nous espérons tous laisser ce contexte compliqué derrière nous au plus vite.

Les remises de CEB pour les élèves sortant de 6<sup>ème</sup> année de nos écoles se sont également déroulées en tout intimité au sein des classes. C'est pourquoi ces derniers ont reçu début juillet un courrier postal accompagné d'un stylo dans son écrin aux armoiries de la Commune. En voici le contenu :

*Cher(ère) élève,  
C'est une période inédite pour nous tous et particulièrement pour toi qui n'as pas pu passer ton CEB normalement. Mais cela n'empêche pas de se réjouir que tu sois lauréat(e) et que ton travail de toute l'année ait été pris en compte pour ton passage vers les études secondaires, nous t'en félicitons !  
Lorsque tu seras parent et que tu diras à ton enfant que tu n'as pas passé le CEB, celui-ci sera bien étonné que cela ne t'ait pas empêché de poursuivre des études et trouver un métier qui te plaît, c'est ce que nous te souhaitons.  
Nous sommes très fiers de t'offrir ce cadeau symbolique qui te servira dans tes études futures.*

*Bonne continuation à toi,*

DEQUAE-SCHRIJVERS Gretel  
Echevine de la Petite Enfance

GLAUDE Christian  
Bourgmestre

Bonnes vacances et bon repos mérité à toutes et à tous !

## MOUVEMENTS JEUNESSE ÉTÉ 2020

Dans le cadre de la pandémie que nous subissons, le gouvernement provincial du Luxembourg a pris un arrêté de police visant à réglementer les camps et stages d'été en adéquation avec l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 (portant sur les mesures d'urgence pour limiter la propagation du Covid-19) et l'évolution de la situation sanitaire.

Cet arrêté stipule :

### Article 1er :

Sur l'ensemble du territoire, il est interdit aux membres des mouvements de jeunesse de participer, dans le cadre des camps d'été, à des randonnées de plusieurs jours en groupe ou de manière individuelle.

### Article 2 :

Sur l'ensemble du territoire, il est interdit aux membres de mouvements de jeunesse de passer la nuit en dehors de l'infrastructure du camp.

### Article 3 :

Sur l'ensemble du territoire, il est interdit aux membres de mouvements de jeunesse de réaliser du porte-à-porte.

### Article 4 :

Les autorités communales et les autorités de police administrative sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

### Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2020 jusqu'au 31 août 2020.



Le conseil communal,

A l'unanimité approuve les comptes des établissements culturels Fabriques d'Eglise de Champs et Bertogne pour l'exercice 2019, votés en séance du Conseil de fabrique du 05/04/2020.

A l'unanimité décide que le compte de l'établissement culturel Fabrique d'Eglise de Longchamps, pour l'exercice 2019, voté en séance du Conseil de fabrique du 05/04/2020, est réformé.

A l'unanimité décide qu'à titre tout-à-fait exceptionnel, les célébrations de mariage pourront avoir lieu à la salle de gymnastique de l'école de Bertogne durant toute la pandémie liée au COVID-19 et autorise les mariages les jours fériés et les dimanches.

A l'unanimité désigne en qualité d'agents constatateurs dans le cadre des sanctions administratives communales (SAC) et infractions environnementales sur le territoire de la commune de Bertogne en partenariat avec la commune de Bastogne, Mmes et Mrs Jean KLEIN, Cindy DUGAILLIEZ, Pascal LEBRUN, Olivier GERARDY, Eliane WINAND, Ludovic MEUNIER, Francis SPOIDEN.

Approuve, à l'unanimité des membres du conseil communal, le compte communal – exercice 2019.

Par 7 oui et 5 abstentions arrête la modification budgétaire ordinaire n° 1 - exercice 2020 .

A l'unanimité arrête la modification budgétaire extraordinaire n° 1 exercice 2020 .

A l'unanimité décide :

- Article 1 : La Commune de Bertogne octroie une subvention de 115.000 euros à l'asbl «RUS Givry », ci-après dénommée le bénéficiaire ;

- Article 2 : Le bénéficiaire utilise la subvention aux fins figurant dans la demande de subside à savoir : la rénovation des installations du RUS Givry et l'aménagement d'un terrain synthétique;

- Article 3 : L'octroi de cette subvention est conditionné à l'approbation du dossier par le SPW – direction des infrastructures sportives et à la promesse ferme du subside régional en faveur de l'ASBL « RUS Givry » ainsi qu'à la mise à disposition à titre gratuit des installations au bénéfice de la commune de Bertogne et ce, sans préjudice de l'organisation sportive du RUS Givry.

- Article 4 : Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire déposera un rapport d'activité (reprenant la gestion et l'évolution des différentes équipes) de l'année précédant la demande de liquidation

A l'unanimité décide :

- Article 1 : La Commune de Bertogne octroie une subvention de 35.000 euros à l'asbl «RFC Compogne », ci-après dénommée le bénéficiaire ;

- Article 2 : Le bénéficiaire utilise la subvention aux fins figurant dans la demande de subside à savoir : le financement de la rénovation des installations du RFC Compogne;

A l'unanimité approuve :

- Article 3 : L'octroi de cette subvention est conditionné la mise à disposition à titre gratuit des installations au bénéfice de la commune de Bertogne et ce, sans préjudice de l'organisation sportive du RFC Compogne.

- Article 4 : Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire déposera un rapport d'activité (reprenant la gestion et l'évolution des différentes équipes) de l'année précédant la demande de liquidation.

- A l'unanimité octroie une subvention de 50 euros à la Fédération des Receveurs régionaux.

- A l'unanimité octroie une subvention complémentaire couvrant les exercices 2020 à 2023 de 18.000 euros à l'ASBL RFC Compogne ; le bénéficiaire utilise la subvention pour couvrir les frais de promotion du football local ; l'utilisation de la subvention devra être justifiée comme précisé.

A l'unanimité d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché " Désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur projet et réalisation des travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2020 pour un montant estimé de 15.000€, 21% TVAC.

A l'unanimité d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché " Désignation d'un prestataire de services pour l'établissement de plans d'urbanisation de terrains situés sur le territoire de la commune de Bertogne (Givry) ainsi que le dossier technique de réalisation de charges d'urbanisme pour un montant estimé de 12.000,00€€21% TVA comprise.

A l'unanimité marque son accord de principe sur l'acquisition par la commune de Bertogne d'une partie de la parcelle cadastrée Bertogne/ 1ère division/ section B n°374L à savoir 10a 62ca à la Lambert Frères SA et Lacotrimmo SA pour un prix de 310.000 euros. La présente acquisition est réalisée pour cause d'utilité publique, à savoir l'aménagement de divers services publics.

A l'unanimité approuve les actions à planifier sur les cours d'eau de la commune de Bertogne pour la période 2022-2027 reprises dans le Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée 2022-2027.

A l'unanimité prend acte de la notification par le collège communal en date du 14 mai 2020 de désigner Baikrich Sébastien, en tant qu'« Agriculteur-Expert effectif » et Molitor Pascal qu'« Agriculteur-Expert » suppléant pour la Commission communale de constat de dégâts agricoles pour la durée de la législature 2018-2024.





# ARRÊTÉ DE POLICE SUR LES FEUX

Le Gouverneur de la province de Luxembourg,

Vu la loi du 06 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines prévues par les règlements des autorités provinciales ou communales ;

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, en particulier son article 128 ;

Considérant les conditions climatiques, en particulier les fortes chaleurs et l'extrême sécheresse à laquelle est confronté l'ensemble du territoire provincial ;

Considérant les prévisions météorologiques ne prévoyant pas de fortes précipitations dans les jours à venir ;

Considérant l'avis du Centre fédéral de Crise du 24 juin 2020, du Centre Régional de Crise de Wallonie du 1<sup>er</sup> juin 2020 et de la Zone de secours Luxembourg confirmant qu'il existe un risque élevé d'incendie tenant compte des conditions climatiques ;

Considérant les dispositions du Code forestier, du Code rural et du Code de l'environnement ;

Considérant que les feux de camp de mouvements de jeunesse constituent un danger important compte tenu de ce qui précède ;

Considérant que de nombreux camps de jeunesse sont établis sur le territoire de la province de Luxembourg ;

Considérant qu'il convient d'interdire les activités humaines susceptibles d'occasionner un incendie dans les espaces naturels tels que prairies, cultures, taillis, talus, bois, forêts ;

**Article 1er.** Il est interdit d'allumer un feu en plein air sur l'ensemble du territoire. Il est interdit d'allumer et/ou de porter un feu en zone forestière.

**Article 2.** Par dérogation à l'article 1er, il est permis d'allumer un feu en plein air dans les conditions cumulatives suivantes :

1° Être situé à plus de 100 mètres des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles.

2° Entre 6 heures et minuit.

3° Pendant toute la durée de combustion, les feux doivent faire l'objet d'une présence constante par une personne majeure.

4° L'importance des feux doit être maintenue à un niveau tel qu'ils puissent être éteints par ceux qui les ont allumés ou qui les surveillent.

5° La vitesse du vent doit être inférieure à 50 km/heure.

**Article 3.** Les barbecues, braseros et autres dispositifs prévus expressément pour accueillir un feu dans les cours et jardins privés et dans les aires à barbecue prévues à cet effet ne sont pas visés par l'interdiction. Cependant, ces feux doivent faire l'objet d'une présence constante par une personne majeure et leur importance doit être maintenue à un niveau tel qu'ils puissent être éteints par ceux qui les ont allumés ou qui les surveillent

**Article 4.** Le présent arrêté prend effet le 26 juin 2020 jusqu'au 31 août 2020 et s'applique au territoire de la province de Luxembourg.

**Article 5.** Les autorités communales et les autorités de police administrative sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

  
Olivier SCHMITZ  
Gouverneur de la province de Luxembourg

## PRIME DE FRÉQUENTATION AU PARC À CONTAINERS

Depuis le 01 janvier 2014, la prime de fréquentation au parc à containers d'un montant de 12,50 euros est remplacée par l'octroi d'un chèque commerce d'une valeur de 15 euros.

Comme indiqué dans le dernier message adressé par la commune, voici les nouvelles dates des permanences pour la distribution des chèques commerces.

Dates des permanences pour la distribution des chèques commerces :

- le samedi 12 septembre 2020 de 9h à 11h
- le jeudi 17 septembre 2020 de 13h30 à 18h
- Le vendredi 25 septembre 2020 de 13h30 à 18h
- Le mercredi 30 septembre 2020 de 9h à 11h30 et de 13h30 à 18h



**Attention : aucun chèque ne sera distribué en dehors des heures de permanences et ne sera transmis par voie postale. Merci de bien vouloir respecter ces horaires.**

## MERCI AUX BÉNÉVOLES !

La pandémie Covid-19 nous a empêchés d'organiser le weekend Wallonie plus propre. Mais nous sommes heureux de constater le nombre de bénévoles qui, lors de leurs promenades, continuent à ramasser des déchets le long des routes. Dommage par contre que ces actions restent nécessaires ! Certains d'entre vous sont déjà inscrits en tant qu'ambassadeur propreté via le site de BeWapp, d'autres participent anonymement et nous les en remercions.

Afin de faciliter la collecte des déchets par la suite, nous vous demandons de bien trier les déchets que vous récoltez.

**Pour vous aider, vous pouvez vous adresser à l'administration communale (Mme Nadine Jacquet) qui vous fournira les différents sacs nécessaires. Si vous souhaitez commander votre matériel de collecte vous-même et gratuitement, n'hésitez pas à vous inscrire en tant qu'ambassadeur de propreté sur le site de BeWapp : <https://www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs/>**



Merci pour votre engagement pour faire de notre Commune, une Commune plus propre!





SISMA (Source d'Informations en Santé Mentale Assuétudes) est un dispositif de coordination, réparti sur l'ensemble de la Wallonie et propre à chaque Province, constitué par plusieurs réseaux de soins (santé mentale enfants Matilda, santé mentale adultes Proxirelux, plate-forme de concertation en santé mentale, assuétudes Coordination Luxembourg assuétudes, Aide à la Jeunesse), destiné à répondre aux

besoins en information et communication pendant la crise sanitaire. Il s'adresse tant aux professionnels qu'à la population.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter les coordinatrices porteuses du projet SISMA et consulter le site internet <http://sisma.be>.

## VOUS VOUS SENTEZ ANXIEUX, STRESSE, DEPRIME ?

VOUS VOUS QUESTIONNEZ A PROPOS DE VOTRE CONSOMMATION OU DE CELLE D'UN DE VOS PROCHES?



*N'attendez pas pour prendre soin de vous !*

**LES SERVICES SONT LA POUR VOUS AIDER**

Pour TOUS

Par téléphone ou vidéo – A domicile – Sur place

### SERVICES SANTE MENTALE

Bastogne : 061/ 212 808

Bouillon : 061/ 467 667

Libramont : 061/ 223 872

Trait d'Union : 063/ 227 467

### EQUIPES MOBILES

DIAPAZON - Adultes : 061/ 228 550

ODYSSEE - Enfants/Ados : 061/ 500 521

### RESOLUX

061/ 224 905

### HOPITAUX GENERAUX

IFAC - Bastogne : 061/ 240 250

CHA - Libramont : 061/ 238 111

CSL Service Psy – Virton : 063/ 588 270

### HOPITAL PSYCHIATRIQUE

La Clairière : 061/ 221 711

Trouvez un **PSYCHOLOGUE 1<sup>ERE</sup> LIGNE** ici : <http://bit.ly/trouverunppl>

### ASSUETUDES

ASBL SOLAIX : 061/ 224 374

Groupes d'entre-aide / groupes de paroles :

APPEL : 0495/ 223 324

VIE LIBRE : 061/ 414 509

### CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

CPMS WBE Neufchâteau : 061/ 277 458

CPMS Libre St-Hubert : 061/ 612 363

CPMS Libre Bastogne : 061/ 216 333

CPMS WBE Spécialisé Marloie : 084/ 312 654

### SERVICE DE L'AIDE A LA JEUNESSE

061/ 410 380

### SERVICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

061/ 580 960

### ACTIONS EN MILIEU OUVERT

INTER-ACTIONS Libramont : 061/ 225 087

CHLOROPHYLLE St-Hubert : 061/ 468 400

MEDIA-JEUNES Bastogne : 061/ 289 980

### CENTRES PLANNING FAMILIAL

CPF FPS Libramont : 061/ 230 810

CPF Pluraliste Libramont : 061/ 223 561

CPF FCPC Bastogne : 061/ 213 612



ÉTONNER  
Ardenne  
ENCHANTER

[www.marcheduterroir.be](http://www.marcheduterroir.be)

19<sup>ème</sup> édition

## MARCHÉ DU TERROIR

17H00 - 20H00

### DES DEUX OURTHES

9 & 30 JUILLET - 6 & 27 AOÛT  
AMBERLOUP

16 JUILLET & 13 AOÛT  
TENNEVILLE

23 JUILLET & 20 AOÛT  
BERTOGNE

## ACTION CHÈQUES COMMERCES SUCCÈS AU RENDEZ-VOUS !



Afin de relancer l'économie locale, les communes de Bertogne, Sainte-Ode et Tenneville et l'ADL ont décidé de soutenir une action spéciale de vente de chèques commerces. **Pour 25 euros de chèques commerces achetés, un chèque de 5 euros était offert par les communes.** Vous avez été nombreux à vous procurer des chèques durant cette période : 33.990 € sont ainsi directement reversés dans notre économie locale !



Retrouvez tous les commerces adhérents aux chèques commerces sur [www.adl-tenneville-sainteode-bertogne.be/chèques-commerces/](http://www.adl-tenneville-sainteode-bertogne.be/chèques-commerces/)  
Une page Facebook dédiée aux indépendants, commerçants et artisans locaux.

En mai dernier, l'ADL a lancé une enquête auprès des acteurs économiques locaux afin de sonder les acteurs de terrain pour mettre en place des actions de relance économique après cette période de crise.

L'une des idées proposées par beaucoup était la création d'une page Facebook sur laquelle chaque indépendant pouvait partager ses informations, promotions, etc. **En quelques semaines, 427 personnes se sont abonnées à cette nouvelle page appelée « Entreprises et commerces de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne ».** N'hésitez pas à liker cette page coopérative afin d'être tenu au courant des bons plans du coin ! Vous êtes indépendants et vous souhaitez partager vos infos sur cette page ? Contactez l'ADL !

## LE MOT DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Suite au confinement et aux risques de contamination, c'est avec regret que notre syndicat d'initiative a dû faire un trait sur ses différentes activités et particulièrement celles du 21 juillet, dont le rallye automobile qui est fin prêt et reporté à l'an prochain. Mais nous ne sommes pas restés à rien faire, d'autres projets sont dans les cartons et si les conditions sanitaires et de restrictions le permettent, nous envisagerons une activité divertissante durant le mois de septembre.

**Les marchés du terroir se tiendront comme prévu les 23 juillet et 20 août** tout en maintenant les conditions sanitaires et sans animations particulières. Nous comptons sur la population pour soutenir nos exposants et artisans.

**En collaboration avec la Maison du Tourisme, nous avons élaboré l'application « Runnin'city » pour allier le Jogging (et la marche) à la découverte du patrimoine de notre commune** (plus de détails ci-contre).

Si vous désirez nous rejoindre pour animer avec nous nos différentes activités, prenez contact avec nous !

*Bernard Vanderplancke, Président.*

## Découvrir Bertogne autrement grâce à l'application RUNNIN'CITY



Vous êtes amateur de course à pied ou de promenade pédestre ? La Maison du Tourisme du Pays de Bastogne met à votre disposition un tout nouvel outil touristique pour découvrir la région. Grâce à l'application mobile gratuite Runnin'City, trois parcours de running audioguidés ont été créés.

**Comment cela fonctionne ?** Une fois l'appli téléchargée, vous sélectionnez le Pays de Bastogne et vous choisissez l'un des trois « smart run » (circuits) proposés. **Celui dédié à la commune de Bertogne s'étend sur 7,8 km et prend son départ à proximité du domaine de Rolley.** Tout au long de votre promenade, vous serez guidé par un GPS vocal. Lorsque vous croiserez un élément remarquable ou historique, l'audioguide vous apportera quelques informations sur l'endroit en question...

De quoi allier sport et tourisme ! À vos baskets pour découvrir quelques secrets parfois méconnus de la commune.



**BOUGEONS ENSEMBLE**Venez courir avec nous  
le mardiou marcher avec nous  
le mercredisous réserve des mesures  
gouvernementales en vigueur

N'oubliez pas votre gilet fluo et 20 cents de participation aux frais. Les participants s'engagent à avoir une assurance liée à leur mutuelle. Le groupement décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, ...

**Contacts :** Geneviève Knott - 0495 69 48 79  
Nicolas Maron - 0477 04 74 00  
Organisation entièrement bénévole.

**C O U R S E S**

Mardi	Lieu de départ - 19h00
11-08	Compogne (église)
18-08	Frenet
25-08	Rue grande 40 Bertogne
01-09	Rue grande 40 Bertogne
08-09	Monaville (Pont)
15-09	Givroulle (église)
22-09	Rue grande 40 Bertogne
29-09	Rue grande 40 Bertogne

**M A R C H E S**

Mercredi	Lieu de départ - 18h30
12-08	Compogne (église)
19-08	Frenet
26-08	Vaux-Noville (terrain de foot)
02-09	Rue grande 40 Bertogne
09-09	Monaville (Pont)
16-09	Givroulle (église)
23-09	Lavacherie (église)
30-09	Rue grande 40 Bertogne

**QUENTIN CLOSTER, UN PARI FOU**

Connaissez-vous le Mont Everest, dans l'Himalaya, le toit du monde qui culmine à 8.848 mètres, lieu de rendez-vous mythique de nombreux alpinistes. Le Néozélandais sir Hillary Edmund, accompagné du sherpa Tenzing a vaincu l'Everest le premier en 1953.

**En 2020, un homme de Mandé-Saint-Etienne, Quentin Closter, a vaincu ce sommet, à vélo, qui plus est.** Bien sûr, Quentin a réalisé cet exploit, non pas dans l'Himalaya, mais de manière virtuelle, dans la côte qui conduit à l'ancien hôpital de Sainte-Ode, à Lavacherie, côte qu'il a escaladé 78 fois d'affilée en une seule journée sans période de repos.

Cette côte est longue de 1,7 km avec un dénivelé de 117 mètres, soit une pente de 7% de moyenne. Il est donc arrivé à un dénivelé de 9.126 mètres, soit au-delà du sommet de l'Everest, au prix d'un effort constant. Il a donc vaincu son Everest. Ce sportif trentenaire, papa d'un petit Ezio, a joué au football (Bastogne, Givry), il s'est orienté vers le trail puis le vélo dans le club de triathlon de Bastogne. Il est éducateur à la maison d'accueil pour jeunes en difficultés familiales à Mirwart près de Saint-Hubert. Cette idée de réaliser cet exploit (car c'en est un) lui est venue en découvrant sur internet l'Everesting Challenge de Richie Porte, cycliste professionnel bien connu.



Son objectif était de récolter des fonds au profit de la maison d'accueil « Aube » de Mirwart, objectif atteint (plus de 3.000€) qui permet de permettre d'emmener les enfants à Walibi, Pairi Daiza ou Coo.

Mais laissons-le raconter son pari fou : « Je suis parti de 5h du matin, seul ; j'ai gravi cette côte de manière prudente de manière prudente, les descentes m'offrant un moment de récupération. L'après-midi, des amis du club de triathlon m'ont accompagné puis j'ai reçu les encouragements de ma sœur et de son compagnon. Mon père et mon frère étaient chargés du ravitaillement : des fruits, des pâtes, de l'eau. J'ai veillé à m'alimenter régulièrement afin de ne pas subir un coup de mou. J'ai bien résisté à la fatigue mais la semaine suivante a été éprouvante. J'ai retiré beaucoup de fierté d'avoir réussi ce challenge et d'avoir apporté un peu de plaisir aux enfants du centre. J'ai reçu beaucoup de messages de félicitations, mais ce qui m'a fait le plus plaisir, c'est la visite des enfants de la maison d'accueil venus m'encourager. Cela m'a donné aussi l'envie de continuer ces épreuves d'endurance, peut-être l'Ironman des lacs de l'Eau d'Heure en septembre. »



# BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

HEURES D'OUVERTURE POUR LE PRÊT (DE JUILLET À SEPTEMBRE SUITE AUX MESURES COVID-19) :

LE JEUDI DE 13H00 À 16H00 ET LE SAMEDI DE 10H00 À 12H00

Attention : fermeture les 23 et 25 juillet et les 15, 27 et 29 août.

Vinciane PRESER 0474 33 10 23 - vincianepreser@skynet.be



## DERNIERS ACHATS

Le gardien de la lune	ZOSIENKA
Le chant des revenants	WARD, Jesmyn
Sonate pour Haya	VALENTE, Luize
Victime 2117	ADLER-OLSEN, Jussi
La disparue de l'île Monsin	JOB, Armel
Le cahier orange	CAPRASSE, Bernard
Au soleil redouté	BUSSI, Michel
Fais de ta vie un rêve et de ton rêve...	LUSENTI, Natascha
Miroir de nos peines	LEMAITRE, Pierre
Comme des lions	BUKHO, Fatima
Une rivière dans les arbres	O'MAHONY, Jacqueline
Tant qu'il y aura des cèdres	JARAWAN, Pierre
E.C.R.A.S.E.	GUERIN, Stéphanie
A la croisée des chemins	TABARD, Sabrina
L'énigme de la chambre 622	DICKER, Joel
La vallée	MINIER, Bernard
L'île au secret	JONASSON, Ragnar
A l'ombre des loups	SLEPIKAS, Alvydas
La vie est un roman	MUSSO, Guillaume
La commode aux tiroirs de couleurs	RUIZ, Olivia
Et toujours les forêts	COLLETTE, Sandrine



## POUR LES ENFANTS

Le gardien de la lune	ZOSIENKA
Les parents de Max et Lili sont accrocs...	DE SAINT MARS, Dominique
Max et Lili décident de mieux manger	DE SAINT MARS, Dominique
Lili a la passion du cheval	DE SAINT MARS, Dominique
Victime 2117	ADLER-OLSEN, Jussi
La petite poule qui voulait voir la mer	JOLIBOIS, Christian
La couleur des émotions	LLENAS, Anne
Chatastrophe	Le Club des Pipelettes
Soirée pyjamagique !	Le Club des Pipelettes
Mystère et bonhomme de neige	Mes premières enquêtes
Le mystérieux amoureux	Mes premières enquêtes
Un choix difficile	Mes amis les chevaux
La grande compétition	Mes amis les chevaux





## LE CERCLE D'HISTOIRE vous PRÉSENTE

### LES CROIX D'OCCIS DE LA COMMUNE DE BERTOGNE



#### LA CROIX LECLÈRE À BERTOGNE

Quand vous quittez Bertogne par la route de Bastogne, vous grimpez une petite côte un peu avant la route de Fays, vous dépassez une sapinière et un parking sur votre droite, puis, tout de suite, vous trouvez sur le même côté de la route, souvent dissimulée dans les fougères, une étrange croix « carrée » composée de deux piquets de fer soudés ensemble. C'est la Croix Leclère. Si vous vous penchez sur le cercle de béton au pied de la croix, vous parvenez à déchiffrer une date gravée en rond, comme une couronne minérale: 14.2.1925. Que s'est-il passé ce jour-là, à cet endroit ? Une indication peut nous faire avancer, celle de la tombe d'un certain Jean-Joseph Leclère et de sa famille, que l'on trouve à l'ombre de l'église de Bertogne. On y apprend que ce monsieur est né le 9 février 1856, et qu'il a été lâchement assassiné, ce sont les termes de l'épithaphe le 14 février 1925. Il avait donc 69 ans. Les anciens du village se souviennent que son surnom dans la communauté de Bertogne était « D'Import ». On sait qu'il occupait toujours à cet âge vénérable la fonction de garde-champêtre. Assassiné, mais par qui ? Un homme du village de Bertogne a été soupçonné de ce meurtre, peut-être dans des circonstances de flagrant délit de braconnage, mais il a jusqu'à sa propre mort nié tout lien avec cette affaire. Cela n'a pas empêché la justice de l'époque de le condamner à une lourde peine de 15 années de prison. Sur la photo de la Croix Leclère qui figure sur cette page, vous reconnaissez sans peine que le matériau utilisé pour la construire est constitué du croisement de deux simples piquets de clôture en fer soudés. Il y aurait une lugubre raison qui justifierait ce fait : c'est avec un tel piquet que le vieux garde aurait été battu à mort en ce jour de février 1925 ! Cependant, cette version des faits, entretenue par certains, est battue en brèche par des descendants de l'infortuné Jean-Joseph. La version qui circule encore dans la famille est que Jean-Joseph revenait des champs, juché sur son cheval qui tirait un chariot. L'assassin l'aurait abattu d'un coup de fusil depuis l'abri du bois tout proche.

La leçon de tout ceci, c'est que la mémoire collective dans nos campagnes est bien fragile, qui entretient à un petit siècle de distance des versions différentes de la même

tragédie. Voilà qui pousse tout historien de l'Ardenne à être prudent ! La seule chose sur laquelle tout le monde s'accorde, c'est que, jusqu'il y a peu, une petite statue du Christ en croix ornait la croix de fer, et qu'elle a disparu...

Géolocalisation : 50.072633 N / 5.6737625 E

Références : Jules Fraselle, Fernande Leclère, Michel Scholtus et Henri Henriche de Bertogne  
Louis LEJEUNE, « Quelques croix d'occis en Ardenne », in Les Vivants et leurs Morts. Art, croyance et rites funéraires dans l'Ardenne d'autrefois, Bastogne, Musée en Piconrue, 1989, pp.153-162

#### LA CROIX OLMECHETTE À BÉTHOMONT

Au coin de la petite route qui contourne le dessus du hameau de Béthomont, vous trouverez une croix toute simple, qui perpétue un événement fatal et peu banal dans son déroulement.

Jean-Marie Marx, de Béthomont, se souvient : « Le mardi 24 mars 1987, une journée ordinaire commence dans la vie d'un homme ordinaire. Raymond Olmechette, après avoir dégagé de son hangar les restes de betteraves et fait place nette, décide après dîner d'aller reconnaître l'état du terrain qu'il réserve à la plantation de ses pommes de terre. Il y a comme un air de printemps, et comme il n'est jamais le dernier...

En route sur son petit tracteur Ferguson rouge, tout calmement, sans trop de gaz... Le voilà engagé sur le chemin de terre qui le conduit à... un arrêt cardiaque le foudroie ! Il s'affale sur le volant de son tracteur, qui lui continue à avancer. Quittant brusquement l'ornièrre, le Ferguson attaque la clôture de fils barbelés de la prairie voisine et poursuit son chemin, entraînant autour de ses roues fils et piquets jusqu'au moment où le tracteur, qui tourne en rond, son chauffeur écroulé sur le volant, s'arrête faute de souffle et de gaz... Mort subite...

Un voisin, inquiet d'apercevoir le tracteur de son ami en position aussi insolite, s'approche et comprend que Raymond a jeté ses dernières forces.

Sa famille, et tout le village, furent atterrés et précipités dans la peine.

Ce fut la dernière journée d'un homme ordinaire, mais qui, pour moi, était extraordinaire ! »

Géolocalisation : 50.0869924 N / 5.6495294 E

Références : Jean-Marie Marx de Béthomont, Marie-Flore Olmechette de Mageret.



## ECOLE MATERNELLE DE GIVRY

En cette période de confinement due au Corona virus, les petits de l'école maternelle de Givry ont partagé à leur manière un petit mot de remerciement à toutes les personnes qui auront pu **aider**, que ce soit d'une façon ou d'une autre...

La petite vidéo a été partagée publiquement et est à voir sur le site internet de l'école : [www.ecolecommunaledegivry.be](http://www.ecolecommunaledegivry.be)



## ECOLE DE CHAMPS

L'école de Champs participe au projet « **L'école du dehors** » depuis septembre 2019.

Chaque mois, nous partons vivre de nouvelles aventures dehors par n'importe quel temps. Notre quartier général se situe autour d'un étang et nous profitons de la forêt voisine pour apprendre différemment. En effet, nous travaillons aussi bien les maths, le français que l'éveil.

Cette année, nous avons eu l'occasion de découvrir les longueurs, les 5 sens, les droites, les parallèles, les perpendiculaires, les contraires, les petites bêtes,...

Les parallèles et les perpendiculaires nous ont permis de construire une super cabane dans laquelle tous les enfants peuvent s'installer! Et tout cela, grâce à la coopération.

Nous avons aussi appris à allumer un feu et respecter les règles de sécurité liées à celui-ci. À chaque sortie, nous allumons le feu et dégustons une tisane pour nous réchauffer. Nous y préparons également différentes collations comme une fondue au chocolat ou des bananes fourrées au chocolat.

Apprendre dehors, c'est génial!



## ECOLE DE COMPOGNE UNE FIN D'ANNÉE UN PEU SPÉCIALE

Qui a dit que le coronavirus nous gâcherait cette fin d'année scolaire ? Que nenni ! A Compoigne, la vie a très vite repris son cours normal... avec des cours normaux. La majorité des élèves étant présents et moyennant quelques adaptations liées aux normes sanitaires, les enfants ont rapidement retrouvé leurs réflexes d'avant le confinement.

Ce n'est pas pour autant que nous n'avons pas voulu marquer la fin de cette année quelque peu particulière.

Comme les années précédentes, la fête des valises a bien eu lieu. Ainsi, nos grands « **Petits Pas** » ont présenté à leur future nouvelle Madame Isabelle de première primaire ce qu'ils avaient réalisé et qui leur servirait dès la rentrée (visuels divers, matériel individuel, ...). Ils n'en étaient pas peu fiers.

Nos sixièmes ont également été mis à l'honneur et ont reçu, comme il se doit, un magnifique récit dédié par leurs enseignants : Le Petit Prince (Antoine de Saint-Exupéry). Ils ont remercié l'école pour tout ce qu'elle leur avait apporté.

Un moment toujours un peu émouvant !

Nous avons terminé par une dernière activité « **Tous à l'huche** » dans notre petit bois gentiment prêté par ses propriétaires.



Il ne reste donc plus qu'à souhaiter à chacun de belles véritables vacances bien méritées car s'ils étaient confinés, les élèves ont cependant travaillé et relevé les défis que leurs enseignants leur avaient lancés via un blog internet « spécial covid ». Espérons que tout rentre dans l'ordre rapidement !



## OSE LE VERT

Durant ce mois de juin, **les enfants de l'école de Bertogne** ont privilégié les activités à l'extérieur et débuté un projet à long terme pour embellir les abords de notre école.

Ainsi, ils ont décoré le mur de la cour en s'inspirant de graphismes trouvés dans la nature.

Au départ de promenades, ils ont observé et relevé les empreintes laissées par une feuille, une branche, une pierre, une écorce.

D'autres groupes se sont occupés de décorer des rondins et des palettes afin d'aménager des espaces verts et conviviaux dans la cour.



### Notre enseignement communal

Six implantations fondamentales (maternelle + primaire)

#### Ecole communale de **BERTOEGNE**

Rue Grande (Bertogne) 31  
6687 Bertogne  
ec002518@adm.cfwb.be  
Tél : 061/21.72.74  
Cheffe d'école : Mme Cécile Petit



#### Ecole communale de **COMPOGNE**

Rue du Village (Compogne) 53  
6687 Bertogne  
ec002521@adm.cfwb.be  
Tél : 061/21.72.81  
Chef d'école : M. Yves Kempeneers



#### Ecole communale de **LONGCHAMPS**

Rue des Acins (Longchamps) 14  
6687 Bertogne  
ec002515@adm.cfwb.be  
Tél : 061/21.39.24  
Chef d'école : M. Pierre Lifrange



#### Ecole communale de **CHAMPS**

Rue des Foyans (Champs) 24  
6687 Bertogne  
ec002519@adm.cfwb.be  
Tél : 061/21.75.51  
Cheffe d'école : Mme Cécile Petit



#### Ecole communale de **GIVRY**

Rue de Chevirolle (Givry) 34  
6687 Bertogne  
ec002517@adm.cfwb.be  
www.ecolecommunaledegivry.be  
Tél : 061/21.86.69  
Chef d'école : M. Alain Bouzendorff

#### Ecole communale de **MANDE-ST-ETIENNE**

Rue du Capitaine Franck (Mande) 15  
6687 Bertogne  
ec002520@adm.cfwb.be  
Tél : 061/21.75.50  
Cheffe d'école : Mme Viviane LOUIS

